



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 25 Août 2022

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président de la Commission : M. MICHOUX Johan

Présents(e) :

Mme CHABANCE Marie-Claude

M. AUGENDRE Stéphane

Excusés :

MM. ALLEZARD Olivier - GAUTIER Gérard - GONZALES Robert

Assiste :

M. HENRY Yoann (Administratif)

Le CTD DAP, Pierre GENOT nous a présenté une ébauche du calendrier Foot Animation pour la saison 2022/2023.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

I – ETUDE DES DOSSIERS EN COURS

Coupe du Berry

N° du match : 24640277 : Bourges Foot 18 (3) – US Le Poinçonnet (1)

du 20/08/2022

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Attendu qu'il ressort des pièces versées au dossier, qu'un joueur et un dirigeant du Bourges Foot 18, inscrits sur la feuille de match n'étaient pas ni licenciés ni donc qualifiés à la date de la rencontre.

Par ces motifs :

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction,

Inflige une amende de **100 €** (50€ X 2) au club de **Bourges Foot 18**, pour le motif suivant : Joueur et Dirigeant, Accompagnateur et Educateur non licencié, non qualifié (figurant sur la Feuille de Match), conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

II – INFORMATIONS

La Commission a procédé à la composition provisoire des poules et du calendrier du Championnat vétérans qui débutera le 30/09/2022 (en attente de publication), ainsi qu'à la composition définitive des poules et du calendrier de division D4 My Team pour la saison 2022 – 2023.

D4 My Team

Poule A	Poule B	Poule C
Allouis Asl 1	A.S.I.E. Du Cher 2	Bigny Vallenay As 1
Bourges Justices Es 2	Aubigny S/ Nère Es 2	Chalivoy-Milon As 2
Ent. Barangeonnaise 2	Bengy Ams 1	Charenton Du Cher Us 2
Foëcy Cs 2	Brécy Es 2	Guerche Ca 2
Fussy St Martin Fc 3	Chapelloise As 3	Ids St Roch Fr 1
Lury Méreau Usa 2	Jars Fc 1	Levet Asc 1
Mehun Portugais Ol. 3	Léré Als 2	Lignièrès Av 2
St Doulichard Fc 3	Méry-Ès-Bois Es 1	Loire Val D'Aubois 2
St Georges /Prée Jsm 2	Moulins S/ Yèvre Us 1	Marçais Es 1
St Just Us 1	St Florent Us 2	Sancoins Es 2
Vierzon Chaillot Sl 3	St Germain As 3	La Septaine Av 2
Exempt	Ste Solange Us 2	Torteron Rc 1

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

III – RAPPEL

La Commission des Coupes et Championnats rappelle que pour les horaires qui seront fixées sur les compétitions seniors, il conviendra de se référer à l'Article 9 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

« 4 – Jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.

Du 15 novembre au 15 janvier, l'horaire par défaut des rencontres **programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à :**

- **14h30 pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F)**
- **14h00 pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)**

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

- jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier : la première rencontre débute à 13h00 (ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 15h00.

- du 15 novembre au 15 janvier : la première rencontre débute à 12h30 (ou à 12h00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14h30. »

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant le club auprès duquel ils sont ou seraient licenciés.

Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Le Président de la Commission,



Johan MICHOUX

Le Secrétaire de Séance,



Yoann HENRY